

Guide du *chantier environnement* en Rhône-Alpes

chantier international de jeunes bénévoles oeuvrant pour l'environnement

1) Préambule	
2) Introduction	
3) Du chantier à l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- Les chantiers internationaux- Spécificités du chantier environnement- Sensibilisation à l'environnement- Domaines d'action
5) Mise en place d'un chantier	<ul style="list-style-type: none">- Le cadre de référence du chantier- Les acteurs- L'élaboration du projet- La préparation pédagogique- L'intégration dans le tissu local- Evaluation et bilan- Echéancier
6) Analyses de pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Zones protégées- Rivières- Décharges- Chemins- Haies- Prairies- Zones humides- Sécurité dans les chantiers
7) Ressources	
a) Bibliographie	<ul style="list-style-type: none">- documents de référence- publications existantes
b) Organismes & réseaux	<ul style="list-style-type: none">- Rhône Alpes- National- Européen & International
c) Personnes ressources, Acteurs privés, entreprises et fondations	<ul style="list-style-type: none">- Rhône Alpes- National



Introduction

Ce guide s'adresse aux associations et aux collectivités mobilisées par la réalisation d'un *chantier environnement de jeunes volontaires internationaux*.

Il s'agit d'un outil de développement de partenariats entre les associations de chantiers et les acteurs de l'environnement, *en particulier les associations de protection de la nature et celles d'éducation à l'environnement* de la région.

Sa vocation est de présenter les spécificités d'une action de *chantier international* dans le champ de l'environnement afin de favoriser l'émergence de projets.

Notre objectif est d'améliorer la qualité des chantiers par :

- des conseils sur une approche méthodologique pour la mise en place des chantiers dans de bonnes conditions
- le rappel des dispositions s'appliquant aux chantiers ayant des effets sur l'environnement
- des témoignages par des exemples concrets
- des indications de personnes ou organismes-ressources

En conclusion, nous souhaitons, par ce guide vous donner l'envie d'engager (ou de renforcer) de rencontrer les volontaires originaires des 50 pays où cette activité s'est développée.

Cette publication a été réalisée à la demande de la DIREN et du Conseil Régional par **Etudes & Chantiers** (UNAREC), association membre de **Cotravaux**, *coordination nationale des associations de travail volontaires des jeunes*.

La rédaction en a été réalisée par 4 jeunes animateurs de chantiers environnement de juin à décembre 2000, suivi par un comité de lecture régional (DIREN, Conseil Régional, associations).

Du chantier à l'environnement

D'où viennent les chantiers ?
Quels en sont les intérêts et les enjeux ?
Quel est leur rôle et leur place dans l'environnement ?

*Entreprendre la mise en place d'un chantier de jeunes volontaires n'est pas un simple hasard,
particulièrement dans le domaine complexe de l'environnement,
mais bien un choix de ceux qui l'initient.*



Chantier : origine et enjeux.

Le mouvement "chantier" de 1920 à nos jours

En 1920, le premier chantier international voit le jour à l'issue de la première guerre mondiale grâce à l'action de volontaires pacifistes originaires des pays belligérants (France, Suisse, Allemagne, Autriche, Angleterre, Hongrie et Hollande) qui engagent des actions de reconstruction autour de Verdun.

Le mouvement chantier prend naissance avec le Service Civil International et le Mouvement Chrétien pour la PAIX en Europe, puis se développe dans le monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

En France plusieurs associations nationales sont créées et, en 1959 un collectif français est créé : COTRAVAUX (actuellement 12 associations nationales).

Aujourd'hui, 25 000 volontaires participent chaque année aux chantiers organisés par des centaines d'organisations à travers le monde.

Au fil du temps, le chantier de volontaires évolue et s'adapte aux besoins de nos sociétés : *paix (1930), reconstruction (1945), patrimoine(1950), jeunesse (1960),environnement (1970)*...

5 enjeux éducatifs et de citoyenneté

a) Une réalisation concrète d'intérêt général

Un projet local utile à une collectivité qui se concrétise par un travail concret pour améliorer la qualité de l'environnement ou du patrimoine.

Pendant deux à trois semaines, une quinzaine de bénévoles français et étrangers travailleront entre 25 et 30 heures par semaine à la réalisation d'objectifs techniques définis entre une collectivité et une association réalisatrice.

Le travail réalisé par ces volontaires, sans qualification ou préparation particulière, et leur présence, crée une sensibilisation de la population locale, bénéficiaire de leur réalisation, aux besoins de prendre en charge *ses espaces de vie*.

Les domaines d'intervention sont variés : *les espaces naturels (création de sentiers, entretien de cours d'eau), le patrimoine (restauration de monuments ou édifices protégés, d'éléments du patrimoine vernaculaire ou culturels), la jeunesse (aménagement de centres de rencontres), la culture (aide à des manifestations)*...

b) Un apprentissage interculturel

Les volontaires et les animateurs viennent de tous horizons géographiques, sociaux et culturels.

Cette diversité favorise un apprentissage interculturel *constructif* entre volontaires, animateurs, population locale, élus.

Durant leur séjour, les volontaires ont l'occasion de découvrir le pays d'accueil et sa culture en la vivant au quotidien.

c) Une dimension internationale

Le chantier est *intrinsèquement* international depuis son origine.

Son développement depuis 80 ans s'est appuyé sur l'émergence de réseaux d'associations de service volontaire international (Cotravaux, l'Alliance européenne des associations de service volontaire, le Comité de Coordination du Service Volontaire International, Service Civil International...).

Chaque volontaire, qu'il soit français ou étranger, passe par une association organisatrice de son propre pays afin d'avoir accès aux multiples chantiers mis en place par l'ensemble des structures partenaires, et de postuler à celui (ou ceux) de son choix en fonction du thème ou du pays d'accueil, de la période ou de la durée, selon ses disponibilités et ses aspirations personnelles.

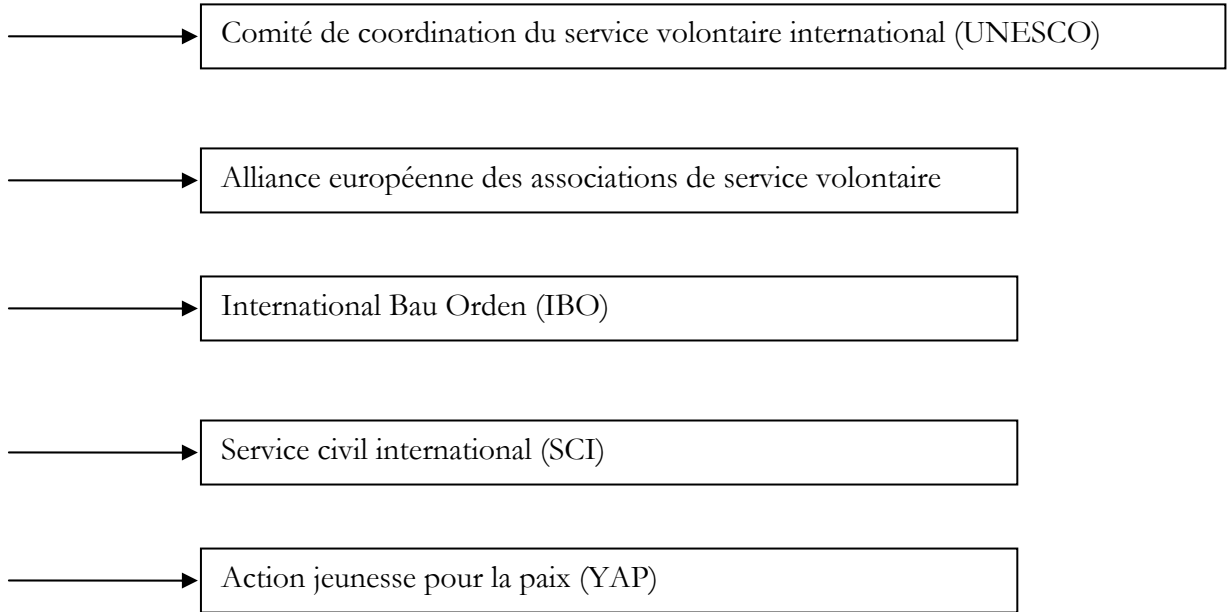
Quelques coopérations internationales de volontariat pour l'environnement

- Legambiente (Italie), 1 000 groupes locaux de chantiers et d'éducation
- BTCV (UK), 400 branches locales de volontariat pour l'environnement
- CVG (Grèce), jeune association de chantier environnementaux
- ATPNE (Tunisie), Association tunisienne d'environnement
- Amis de la terre Togo, association de chantier et de développement
- Greenway (Thaïlande), jeune association de développement et d'éducation

Note : En cours de constitution, une *Alliance des associations de chantiers environnement*.

Principaux réseaux d'associations de volontariats

associations de chantiers



d) Une dynamique locale

La venue de volontaires internationaux est un fait peu courant pour les communes d'accueil, particulièrement rurales.

Au delà de la sensibilisation à l'objet du chantier (cf. chapitre a ci-dessus), la présence d'un tel groupe provoque des prises de conscience de la population locale : dépasser les clivages de notre société, lutter contre la xénophobie, se ressourcer aux évolutions du monde contemporain.

La réalisation d'un chantier est toujours une expérience unique pour les populations environnantes, facteur de (re)dynamisation de la collectivité qui l'accueille.

e) Un enrichissement personnel

Par son engagement, bénévole, le volontaire trouve dans ce chantier une source de développement personnel.

Celui-ci est favorisé par les 3 temps de vie du chantier:

1. les travaux (une production d'intérêt collectif),
2. la vie collective (gestion directe des repas et des loisirs),
3. la rencontre locale (population, patrimoine et environnement).

Se confronter à *l'étranger*, découvrir d'autres cultures, faire découvrir la sienne, se créer de nouvelles rencontres, partager des difficultés, ... voilà tout autant d'expériences qui marquent les volontaires et les habitants !

Les sensibilités croissantes aux questions d'environnement ont impulsé de nouveaux partenariats.

Ainsi, des associations de protection de la nature ou d'éducation à l'environnement (voire des réseaux) font appel à des chantiers de volontaires pour réaliser certaines de leurs actions.

Depuis plusieurs années, un rapprochement des associations de chantiers et des diverses structures œuvrant en faveur de l'environnement s'opère pour une véritable émergence d'actions conjointes dans ce domaine, optimisant ainsi nos engagements pour un développement durable.



Avertissement : le chantier ne se positionne pas en concurrence vis à vis du secteur marchand ou de l'insertion par l'économique. Son coût est aussi élevé que d'autres modes d'intervention. Les initiateurs du projet feront leur choix en fonction de leurs priorités et de leur attachement aux valeurs qui sous-tendent le chantier.

Attention !



Chantier environnement : finalités et pratiques

Spécificités du chantier *environnement*

Quatre enjeux distinguent ces opérations des autres formes de chantier :

1. la nature des travaux et leur ingénierie complexe (en particulier dans des sites sensibles)
2. une approche d'éducation au respect, mais aussi à une existence *douce* avec notre environnement : sensibiliser les volontaires à mieux comprendre les enjeux environnementaux et/ou à modifier leurs comportements pour adopter des gestes au quotidien plus respectueux de l'environnement,
3. une mise en œuvre de partenariats multiples sur des *territoires* (plutôt que des édifices),
4. le caractère global (mondial) de la notion *d'environnement* qui implique un apprentissage interculturel spécifique.

Le chantier représente une méthode *active & internationale* d'éducation à l'environnement.

Sensibilisation pratique

Le chantier offre un cadre privilégié pour une approche pragmatique de l'éducation à l'environnement.

Le chantier environnement fait appel à des capacités manuelles et relationnelles qui sont mises au service d'un travail d'intérêt collectif ayant des effets directs sur l'environnement.

Il propose une expérience concrète au contact de la nature (ou en milieu urbain), facteur de sensibilisation des jeunes et des populations riveraines aux enjeux environnementaux.

La sensibilisation à l'environnement dans un chantier s'exprime par :

° *Lors du démarrage du chantier* : présenter au groupe l'origine et les objectifs des travaux, les méthodes choisies pour opérer, et surtout les conséquences de l'intervention du groupe sur le milieu.

° *Pendant l'action* :

- Adopter les gestes respectueux de l'environnement tant du point de vue des travaux que de la vie quotidienne. *Par exemple* : trier les déchets, équilibrer les repas, nourriture bio, maîtriser sa consommation d'eau...
- Permettre aux volontaires, pendant les travaux, de constater les impacts de leur travail sur l'environnement, Favoriser les échanges avec la population locale (riverains ou usagers, élus locaux, responsables associatifs, enseignants, touristes...) pour expliquer la nature du travail réalisé. *Par exemple* : exposition, rencontre-débat ...
- Organiser l'intervention d'acteurs de l'environnement (associations, scientifiques, agriculteurs, élus, établissements publics...). *Par exemple* : découvrir les nourriture du terroir, malle pédagogique, animation, débat ...

° en règle générale, favoriser l'utilisation des outils pédagogiques disponibles pour aborder des thématiques liées au chantier, en lien avec des acteurs de l'environnement, notamment les réseaux associatifs.

Domaines d'action

Les chantiers de jeunes agissent dans 3 champs environnementaux :

- la protection de la faune et de la flore : interventions pour la sauvegarde de milieux ou d'espèces menacés,
- la valorisation des espaces naturels : rivières, zones humides, forêts, milieux montagnards, bocages, ...
- l'éducation à l'environnement : aide à la création ou la mise en place d'outils pédagogiques ; actions de sensibilisation envers les volontaires et la population locale, ...

Vous trouverez des exemples de *chantiers environnement* dans le chapitre *Analyses de pratiques*.

Mise en place d'un chantier

Repérer le terrain sur lequel on s'engage
et les acteurs qui peuvent s'associer à notre action,
Faire un état des lieux afin d'élaborer son projet,
Tout mettre en place avant l'arrivée des volontaires,
Réaliser le chantier et l'évaluer pour mieux entreprendre la suite ...

Voici quelques clés pour réussir votre chantier environnement !



Le cadre de référence du chantier

Une circulaire interministérielle fixe les modalités et les critères des 4 services de l'Etat :

- ✱ Direction Régionale de l'Environnement (DIREN),
- ✱ Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports (DRJS),
- ✱ Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS),
- ✱ Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Les quatre ministères concernés effectuent conjointement la programmation des chantiers dans le cadre d'un comité de pilotage régional réuni par la préfecture de Région auquel le Conseil Régional est invité.
 Cette instruction est réalisée en concertation avec les associations de chantier.

Les acteurs & leurs attentes

<i>Acteurs principaux</i>	<i>attentes</i>
<u>Le bailleur d'ouvrage</u> : communes ou leurs groupements, associations ; c'est lui qui « commande » le chantier et fait appel à une association réalisatrice.	<ul style="list-style-type: none"> • <i>permettre d'améliorer le cadre de vie, de préserver un site, de restaurer un édifice public.</i> • <i>proposer une animation internationale (faire venir la jeunesse, ...)</i> • <i>initier une dynamique locale (vie locale, tourisme, jeunesse, ...)</i>
<u>Les volontaires</u> : ils ont choisi de vivre une <i>aventure utile</i> , de mettre leur énergie au service d'un projet, en fonction de motivations et de cultures très diverses	<ul style="list-style-type: none"> • <i>agir concrètement pour l'environnement. Ce passage à l'acte entérine généralement une sensibilité en matière d'écologie.</i> • <i>une volonté d'apprendre, d'en savoir plus sur l'environnement ou le pays d'accueil</i> • <i>une valeur d'exemple pour que le milieu d'accueil puisse se saisir de leur travail.</i>
<u>Les animateurs</u> : acteurs-clefs, c'est sur eux que tout repose. Ils sont au cœur du projet et d'eux dépend très souvent la réussite du chantier. Ils sont également les garants de la qualité des travaux, réalisés en accord avec le bailleur d'ouvrage et les acteurs locaux de l'environnement.	<p><i>Salariés ou bénévoles, ils inscrivent leur prise de responsabilité dans une mission choisie et acceptée dans toute sa complexité.</i></p> <p><i>Ils vont œuvrer pour que le chantier soit un temps fort au service d'un territoire et à celui de l'évolution des volontaires, en particulier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>terminer le travail,</i> • <i>permettre la découverte d'un territoire,</i> • <i>sensibiliser au respect de l'environnement les volontaires et la population locale,</i> • <i>transmettre leurs connaissances à travers une pédagogie adaptée.</i>
<u>L'association réalisatrice</u> : elle met sa logistique (moyens matériels et humains) au service de son projet éducatif et d'un projet local d'aménagement	<p><i>Le chantier est un moyen au service d'un projet associatif.</i></p> <p><i>L'association s'attache donc à permettre l'expression de valeurs intimement liées aux buts éducatifs ou politiques quelle poursuit.</i></p> <p><i>Intervenir sur l'environnement contribue à l'action qu'elle mène et pour laquelle elle est reconnue par les partenaires dont elle a reçu l'agrément.</i></p>
<u>La population locale</u> : elle est rarement porteuse du projet mais toujours bénéficiaire de l'action.	<p><i>Le chantier doit parvenir à lui faire prendre conscience des retombées possibles : l'amélioration du cadre de vie, une nouvelle dynamique, la rencontre avec des jeunes venant d'autres horizons, la valorisation de son patrimoine...</i></p>
<u>Les acteurs locaux de l'environnement</u> : associations, personnes ressources, ..., ils ont une connaissance du territoire concerné, de ses enjeux environnementaux et peuvent mobiliser des compétences techniques de gestion.	<p><i>S'associer à une dynamique locale.</i></p> <p><i>Etre reconnu et garantir la prise en compte de spécificités environnementales.</i></p> <p><i>Contribuer à la réalisation de leurs projets.</i></p> <p><i>Se rapprocher des associations de chantier.</i></p>

Répartition des responsabilités

Partenaires	Mission	Tâches	Contribution financière au projet
Bailleur d'ouvrage	Commande l'opération	Définit Conventionne Réceptionne	Finance le projet Fourni l'hébergement et autres contributions en nature
Association organisatrice	Réalise l'opération	Étudie Met en place Recrute Prépare Évalue Rend compte	Mobilisation de financements complémentaires
Volontaires	Participent à l'opération	Travaillent Partagent Animent Évaluent	Financent leurs voyages Par principe, les volontaires doivent financer leurs frais d'accueil (statut de bénévolat): Note : des projets impliquent des frais de séjours (ados).
Animateurs	Encadrent l'opération	Préparent Accueillent Organisent Rendent compte	Contribution en nature (temps, préparation, bilan...) Dans certaines associations les animateurs peuvent être volontaires, dans d'autres ils sont salariés.
Etat DIREN, DRJS, DRAC, DRASS Autres services	Soutient l'opération Contrôle l'opération	Instruit Cofinance Visite Évalue Avis, visas Inspection Sanctions	Subventionnent
Conseil régional et/ou Conseil général	Soutient l'opération ou l'association	Instruit Cofinance Visite Évalue	Subventionnent
Agences publiques, Parcs Naturels, autres partenaires	Soutient et conseille l'opération	Conseille Intervient	Personnes-ressources, subventions ou autres contributions en nature

Etape 1 : diagnostic de situation

Plus l'état des lieux sera établi avec précision, plus la définition des objectifs opérationnels et pédagogiques sera facilitée.

A ce stade, différents acteurs entrent en jeu :

- **L'association réalisatrice** du chantier a un rôle primordial dans le choix des projets et, doit se montrer critique en écartant ceux relevant de la gestion courante ou dont la finalité d'amélioration de l'environnement n'est pas garantie : réengazonnement de pistes de ski ou réouverture de pistes facilitant l'accès aux chalets d'alpage (ayant souvent pour conséquence des problèmes d'impact sur le milieu en accroissant l'utilisation de 4x4 et des motos neige), travaux de terrassement et de drainage, aménagement d'aires de pique-nique ou de camping, ramassage de débris produits lors de manifestations socioculturelles...
- Selon la thématique envisagée, des **partenaires** et des **acteurs locaux de l'environnement** peuvent intervenir afin d'établir un diagnostic plus complet afin d'ajuster les travaux envisagés ainsi que la période la plus propice à leur réalisation.



pensez y !

1. Le bailleur d'ouvrage doit s'assurer et justifier que le terrain sur lequel il souhaite intervenir lui appartienne ou qu'il ait l'autorisation de ses propriétaires.
2. Les **communes** possèdent des données concernant l'environnement sur leur territoire via leur plan d'Occupation des Sols (**POS**) ou le cadastre.
3. Il est important de définir, si les moyens le permettent, le suivi des travaux à posteriori, afin d'engager le plus efficacement possible le chantier dans une démarche de développement durable.



Attention !

La nature des travaux doit amener un véritable bénéfice à la population locale (en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement local...) et constituer un support pédagogique enrichissant afin de remplir son rôle auprès des volontaires.

Etape 2 : Elaboration du projet

Ce temps a pour but de bâtir un *langage commun* par la définition :

- des objectifs opérationnels : travaux, animation,
- des objectifs pédagogiques,
- des moyens affectés à l'opération,
- des modalités d'évaluation.

Cette phase se déroule en quatre étapes :

1. l'élaboration d'un avant-projet entre le bailleur d'ouvrage, l'association de chantier et les acteurs locaux de l'environnement, sans oublier de solliciter l'avis et les conseils des collectivités, des administrations et des établissements publics.
2. la communication des dossiers *ad hoc* durant la période de programmation des aides auprès des partenaires financiers selon la spécificité du projet :
 - services déconcentrés de l'Etat concernés par les chantiers de bénévoles (DRJS, DRAC, DRASS, DIREN)
 - collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général)
 - établissements publics concernés (Agences, parcs naturels...)
 - mais aussi acteurs privés et fondations qui peuvent soutenir financièrement ou techniquement ce projet (voir chapitre ressources).
3. signature d'une convention entre le bailleur d'ouvrage et l'association de chantier.
4. l'élaboration d'un cahier des charges.



Attention !

Il est essentiel que le bailleur d'ouvrage désigne une personne responsable du suivi des travaux durant toute la durée du chantier ceci facilite les rapports avec le groupe de volontaires (notamment l'animateur technique) et permet de s'assurer du bon déroulement des opérations en accord avec les objectifs précédemment définis.

Cela permet aussi de faire face aux imprévus.

Etape 3 : Préparation pédagogique

Le bailleur d'ouvrage

L'association réalisatrice mobilise le bailleur d'ouvrage dans cette démarche en insistant sur ce qu'un chantier de jeunes apporte *en plus* de la réalisation des travaux : animation et (re)dynamisation de la communauté, rencontres et échanges interculturels (et intergénérationnels), ...

Le bailleur d'ouvrage mobilise la population locale à l'accueil du chantier :

- intégrer les jeunes locaux à la réalisation du projet,
- accueillir les volontaires à leur arrivée,
- participer aux travaux,
- réceptionner les travaux et valoriser le travail des volontaires, ...

Les animateurs

L'association de chantier se charge de recruter les animateurs nécessaires, en fonction de la nature des travaux et du projet (encadrement technique et animation).



pensez y !

Etant donné la particularité thématique des chantiers environnement, les animateurs doivent être motivés par ces questions afin de répondre au mieux aux objectifs pédagogiques de sensibilisation à l'environnement.

Les animateurs participent au temps de préparation de l'association ou de ses réseaux, au cours duquel ils :

- reçoivent tous les éléments nécessaires à la gestion du chantier,
- constituent les équipes de projets,
- rencontrent d'anciens animateurs et des volontaires, échantent des expériences,
- assistent à des ateliers thématiques animés par des intervenants extérieurs.

Enfin, les équipes d'animation se saisissent du projet en rencontrant les acteurs locaux, les sites d'intervention et d'accueil des volontaires pour construire leur projet pédagogique. Les associations d'environnement peuvent également être associées à ce projet : interventions sur les lieux du chantiers, propositions d'activités d'éducation à l'environnement, organisations de visites de sites protégés ou de structures à vocation environnementale...).

De leur préparation dépendra grandement l'efficacité du chantier.

La mobilisation des volontaires

La promotion du chantier est enclenchée par l'association organisatrice au sein de ses réseaux nationaux et internationaux pour mobiliser des volontaires.

La qualité des informations sur le projet, son environnement, sa mission, ... sont essentielles pour associer les volontaires.

A leur arrivée sur le chantier, les animateurs finalisent avec les volontaires le programme de l'opération en l'adaptant aux évolutions du projet et aux attentes des participants.



pensez y !

L'existence de ces projets peut être portée à la connaissance des bénévoles actifs d'associations de protection de la nature ou d'éducation à l'environnement, qui peuvent ainsi trouver un moyen supplémentaire d'œuvrer en faveur de leur engagement dans ces domaines.

Etape 4 : Préparation technique des chantiers

Afin d'accueillir les volontaires dans de bonnes conditions, il appartient au bailleur d'ouvrage et à l'association organisatrice de fournir l'ensemble des matériaux et du matériel (hébergement, alimentation, animation, sécurité, outillage et transport) correspondant aux besoins du projet et aux réglementations en vigueur ; les apports de chaque partie se faisant à la fois en nature et en numéraire.

Une fois sur place, il ne reste plus à l'équipe d'animation qu'à installer et à organiser les lieux d'hébergement et de chantier en attendant l'arrivée des jeunes.

Le chantier débute.

Intégration dans le tissu local

Durant les trois semaines que dure généralement un chantier, le contact avec la population locale est un élément *essentiel* de ce projet.

Un accueil organisé par le bailleur d'ouvrage à l'arrivée du groupe de volontaires permet une première prise de contact appréciée par des volontaires qui découvrent la communauté (et, en général, le pays).

Durant les temps de vie quotidienne ou de chantier, la rencontre avec les habitants doit être favorisée afin de permettre les échanges entre personnes, jeunes et moins jeunes, de cultures et d'horizons différents : *faire les courses dans les commerces locaux (boulangerie, épicerie...), participer à des activités ou des festivités organisées par la commune d'accueil ou les communes environnantes, découverte des richesses naturelles et culturelles de la région, repas chez l'habitant ou avec le comité des fêtes, etc.*

Par ailleurs, les volontaires peuvent mettre en place des activités à destination de la population locale : *spectacle, soirée à thème, tournoi de foot, fête du pain... bref, tout événement susceptible de rassembler les gens (habitants permanents ou simplement de passage) et de créer un moment propice à la convivialité.*

Enfin, la remise des travaux à la fin d'un chantier est le moment privilégié pour mobiliser un grand nombre de personnes (élus, acteurs locaux, habitants, presse...) à venir se rendre compte du travail effectué par les volontaires. A cette occasion, l'action réalisée doit être valorisée : *visite du chantier, exposition photo, article de journal, reportage télévisé, etc.*

De la qualité du chantier, dont l'utilité sera reconnue par la population locale, dépendra la poursuite et la continuité du projet.

Evaluation et bilan

Il s'agit de déterminer l'apport de l'opération et d'évaluer une poursuite de l'action exploitant la dynamique générée ainsi que l'expérience acquise.

Tout projet s'alimente dans un processus *essai-erreur* qui peut-être affiné au travers de son expérimentation.

1. Avant le départ des volontaires

Par expérience, la fin d'un chantier est souvent plus ou moins précipitée, il convient donc de réserver un temps suffisant à cette dernière phase et de faire le point sur l'expérience qu'ils ont vécu. Cette évaluation aura plus de sens si l'on a pris le temps de réaliser un état des lieux à l'arrivée des volontaires : *leur effort pouvant alors être valorisé par la valeur ajoutée constatée par rapport à la situation de départ.*

Cet exercice s'adresse aussi bien aux travaux réalisés pendant les temps de chantier proprement dits qu'à l'expérience de vie collective partagée durant tout le séjour.

Les retours de la part des volontaires permettront de faire évoluer les pratiques de gestion de chantier et d'améliorer la mise en place de ces actions.

2. Avec le bailleur d'ouvrage et les partenaires locaux

Cette évaluation permet de clôturer les travaux, mais aussi de tirer les enseignements de l'action, et des éventuels besoins d'ajustement en cas de renouvellement.

3. Rendre compte auprès des partenaires et des financeurs

Au delà des formulaires, l'analyse des résultats des projets est abordée dans les concertations avec les services de l'Etat et des rencontres avec les collectivités partenaires.



L'évolution des réglementations, en particulier dans l'utilisation des financements publics, implique une clarté des modes de justification financière des opérations, notamment sur les valorisations des apports en nature. Prévoir impérativement des certificats ou attestations nécessaires.

Attention !

Echéancier annuel des chantiers

Voici un échéancier *type* permettant de visualiser sur une année les différentes phases relatives à la mise en œuvre d'un chantier de jeunes.

Les séjours s'étalent de mai à octobre, mais il peut cependant avoir lieu en dehors de cette période en fonction des besoins des bailleurs d'ouvrage, des conditions climatiques, des spécificités du projet.

phase	démarches	acteurs	mois													
			01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12		
Contact	étude des projets, accord, convention,	Associations-élus Acteurs environnement												n+1	n+1	n+1
Dossiers	demandes de subventions rédaction et dépôts (Préfectures)	Associations														
Concertation	sélection des projets : .Préfectures (DDJS) .réunion inter-administration .rencontre administration-associations	Administrations Associations														
Programmation	planification des groupes, présentations aux réseaux, édition d'un programme	associations														
Préparation	équipes animateurs, recrutement, rencontres préparatoires	Associations, animateurs														
Recrutement	Volontaires : information, accueil des candidats, placements, informations, ...	associations														
Chantiers	cabier des charges, préparation logistiques, arrivées, déroulement, clôture, rangement, évaluation	Associations-élus, animateurs, volontaires														
Bilan	dossiers justificatifs réunions administration-associations	Administrations- associations														
Règlements	BO & subventions	Administrations, élus	n-1	n-1												

Analyse de pratiques

De part le public qu'il accueille, l'espace sur lequel il intervient, le territoire qu'il aborde et les partenaires qu'il rassemble, chaque chantier est unique.

Cependant, ces projets peuvent s'inscrire dans des thématiques spécifiques, pour lesquels des *pratiques* se sont développées.

Le présent chapitre vous invite à découvrir un ensemble non-exhaustif de conseils et d'actions environnementales réalisées par des associations de chantier.



Les zones protégées

Les zones sur lesquelles nous intervenons peuvent de temps en temps être englobées dans des programmes de protection ou bien situées sur des sites classés.

Les ZNIEFF.

Un atlas cartographique au 1/50 000 repère chaque zone concernée, dite zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF).

La finalité de cet inventaire est d'informer le plus largement possible sur l'existence de ce patrimoine naturel.

Ce n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui signalera la présence d'espèces animales ou végétales figurant elles-mêmes sur les listes d'espèces protégées par la loi, et qui à ce titre ne peuvent être détruites.

Les ZICO.

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux sont en fait un classement des zones d'habitats à conserver pour permettre la sauvegarde de nombreuses espèces de l'avifaune européenne. Malgré les modifications importantes amenées par l'homme sur les milieux naturels, un certain équilibre s'est mis en place. En effet, les sociétés rurales au mode d'exploitation extensif ont longtemps permis de conserver une avifaune diversifiée.

La conservation des ZICO nécessite obligatoirement leur prise en compte dans les schémas d'aménagement. Pour cela, une information concernant le tracé des différents ZICO est transmise aux maires des communes concernées.

Les ZPS.

Le classement en ZPS peut faire intervenir des mesures réglementaires fortes (réserve naturelle, réserve de chasse et de faune sauvage, parc national, arrêté de biotope...), mais il peut aussi se faire sur la base de mesures contractuelles résultant d'une concertation au plan local et permettant à l'Etat de s'engager sur le long terme. Au terme de la concertation un accord est passé entre le représentant de l'Etat (Préfet) et les acteurs locaux. Cette démarche a pour avantage de mieux informer et de faire prendre pleinement conscience des enjeux environnementaux et de responsabiliser davantage chacun des intervenants.

Les sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930

1. Les sites classés : mesure de protection plus rigoureuse, destinée pour l'essentiel à maintenir le site en l'état en raison de son intérêt exceptionnel.
2. Les sites inscrits (à l'inventaire départemental) : mesure de protection légère qui permet à l'administration chargée des sites d'être informée sur l'évolution du site et de conseiller ceux qui souhaitent entreprendre des travaux.

Effet du classement :

L'acte de classement n'a pas d'effet rétroactif. Ses effets ne s'appliquent qu'aux travaux et aménagements nouveaux ou aux modifications d'installations existantes. Selon l'importance des travaux, celle-ci est délivrée soit par le Préfet après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, et éventuellement de la commission départementale des sites, soit par le Ministre chargé des sites, après avis de cette même commission et, s'il le juge utile, de la commission supérieure des sites (voir décret n° 88.1124 du 15 décembre 1988). Cette règle s'applique à tous travaux publics ou privés.

En revanche, l'exploitation des fonds ruraux et l'entretien normal des constructions (sans modification de l'aspect extérieur) sont libres et ne nécessitent pas de demande d'autorisation.

Effet de l'inscription sur l'inventaire des sites :

Tous les travaux, autres que ceux d'exploitation courante des fonds ruraux et d'entretien normal des constructions, doivent être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, appuyé en cas de besoin par la consultation éventuelle de la commission départementale des sites, perspectives et paysages.

Cette consultation obligatoire de l'ABF concerne aussi bien les travaux privés que publics effectués par l'Etat, les collectivités locales ou les services publics.

Cet avis peut être recueilli par deux voies différentes :

Tel 04 73 31 98 04 fax 04 73 31 98 09 ceec@wanadoo.fr www.unarec.org

Code rural, article L 200.I

« Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales[...] font partie du patrimoine commun de la nation.

Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration[...] et leur gestion sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable.

[...] Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement. Les personnes publiques et privées doivent dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ».

Le classement en zone de protection spéciale.

La directive Oiseaux oblige chaque état membre à désigner en Zones de Protection Spéciale « les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie » à la conservation des espèces de l'annexe I et des espèces migratrices en général, en attachant un intérêt particulier à la protection des zones humides d'importance internationale.



- Si les travaux sont déjà soumis à autorisation indépendamment de toute protection de sites, l'avis de l'architecte est demandé au cours de la procédure d'instruction de la demande d'autorisation par le service administratif instructeur, sans formalité supplémentaire pour l'auteur des travaux,
- Si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation particulière (ravalement de façade, réfection de toiture, coupe à blanc, abattage d'allées d'arbres...), l'auteur des travaux doit adresser une déclaration au préfet, quatre mois avant de les entreprendre. Le préfet consulte alors l'Architecte des Bâtiments de France.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement peut apporter des aides financières, via la DIREN, pour la mise en valeur des sites naturels classés au titre de la loi de 1930. Ces aides peuvent également être attribuées à l'intérieur de sites en cours de classement, dès lors que les communes ont délibéré en faveur de ce classement.

Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être des communes, des établissements publics, des associations, des propriétaires privés, etc.

A noter : la protection d'un site (inscription ou classement) n'entraîne pas l'ouverture du site au public sans l'accord des propriétaires des lieux.

Les parcs naturels régionaux :

Le parc naturel a pour objet de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, de contribuer à l'aménagement du territoire, de favoriser le développement économique, social, culturel et à la qualité de vie, d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Un territoire est classé Parc naturel régional par décret et se voit attribuer la marque « Parc naturel régional » par le Ministère de l'environnement. Cette marque déposée a pour but de promouvoir une image de qualité, liée aux efforts de protection et de mise en valeur du patrimoine menés sur ce territoire.

Les parcs naturels nationaux

Un parc national est un espace de vie, un territoire privilégié d'éducation à l'environnement. Ses paysages, son patrimoine faunistique et floristique, doivent donc être l'objet d'une protection mais aussi d'une gestion active, passant par le maintien ou la maîtrise de l'évolution des activités traditionnelles qui ont contribué à les façonner.

Un parc national est un partenaire de l'économie locale. Il participe au développement par des aménagements de l'espace, le développement d'activités d'emplois, la création d'une image de marque propice à un tourisme respectueux de l'environnement.

Selon la loi de 1960, des territoires peuvent être classés en parc national par décret en Conseil d'Etat. Lorsqu'un milieu naturel présente un intérêt particulier et qu'il importe de le préserver contre toute dégradation. Ce décret est pris au vu d'un dossier soumis à enquête publique. Il délimite autour du parc, une zone périphérique où développement doit rimer avec environnement.

Arrêté préfectoral de protection de biotope

Textes applicables :

Code rural: art L211-1, L211-2, art. R 211-12 à R211-14

Circulaire n° 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivantes dans les milieux aquatiques.

Champ d'application :

La protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et /ou végétales sauvages protégées.

Effet du classement :

L'arrête fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes.

La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extraction de matériaux...).

Il peut interdire certaines activités, en soumettre d'autres à autorisation ou à limitation.

L'effet du classement suit le territoire concerné en quelques mains qu'il passe. Mais ce classement ne constitue pas une servitude d'utilité publique reportée en tant que telle au plan d'occupation des sols.



La sécurité sur les chantiers

Il n'existe pas une législation spécifique aux chantiers qui prendrait l'ascendant sur les autres en vigueur !

La législation et les règles de sécurité diffèrent suivant les projets (âge, travaux, ...).

Les directions régionales ou départementales de la jeunesse et des sports peuvent apporter leurs conseils quant aux législations inhérentes aux chantiers. Il est primordial de clarifier les responsabilités, non pour sanctionner, mais pour garantir une couverture optimale des volontaires et de leurs animateurs.

C'est pourquoi chaque acteur doit se renseigner précisément sur les législations spécifiques au projet concerné.

Le public

Les volontaires, ou bénévoles, n'ont en général pas de compétences particulières de chantier.

Ils ne connaissent donc pas les techniques et les réflexes de travail et de sécurité.

Ceci implique donc un temps d'explication, d'observation et d'adaptation dans les premiers temps du chantier.

De plus, les interventions de personnes extérieures au séjour (c'est à dire qui ne se sont pas inscrites auprès de l'association réalisatrice) doivent faire l'objet d'une couverture (accord à trouver entre le Bailleur d'ouvrage, l'association réalisatrice ou une autre structure).

Locaux et matériel d'hébergement

Il faut pouvoir garantir à chaque groupe (accord à trouver entre le Bailleur d'ouvrage, l'association réalisatrice ou une autre structure) :

- ❖ un lieu de couchage avec un repli (en cas d'intempéries) sur un lieu sec,
- ❖ des sanitaires en quantité suffisante (pour des groupes de 10 à 15 volontaires)
- ❖ un lieu de vie collective suffisamment grand et équipé (cuisine),
- ❖ un lieu de stockage de l'outillage, des matériaux et du carburant.

Sur le lieu du chantier

En matière de sécurité sur les chantiers, la première chose à faire est d'évaluer les risques que comporte l'environnement direct du chantier. En effet, certains risques passent inaperçus au premier abord : *un bosquet d'arbustes peut masquer un précipice ou encore un terrain peut paraître stable alors qu'il ne l'est pas, ligne électrique, circulation, débit d'eau, animaux en tout genre, risques d'incendie...*

Il ne faut pas négliger la préparation de l'accès au chantier.

Pour certains chantiers, une signalisation est à mettre en place (bords de route, chemin fréquenté par des vélos, des motos, des chevaux...).

Il faut s'assurer des autorisations spécifiques : *brûlage des rémanents, autorisation d'accès...*

Une trousse de premiers secours est obligatoire.

Il faut penser à un accès rapide à un téléphone à partir du chantier ou du lieu d'hébergement.

Fonctionnement

Plusieurs choses sont à expliquer clairement aux volontaires :

- ❖ nos gestes peuvent avoir des conséquences inattendues (ex : terrains en pente, abattage d'arbres...),
- ❖ attention au changement parfois brutal de la météo (surtout en montagne),
- ❖ varier le travail pour éviter l'habitude qui crée une baisse de l'attention,
- ❖ porter des vêtements ni trop amples ni trop courts pour ne pas risquer de faire prendre les habits par les outils ou les branches,
- ❖ respecter le rythme de chacun ; insister sur la nécessité de temps de sommeil et de détente suffisants.

Le matériel utilisé

Selon le type de matériel utilisé, les précautions à prendre ne sont pas les mêmes, en particulier pour le matériel motorisé (ce dernier est interdit à l'usage des mineurs).

Pour le matériel à moteur, les instructions des fabricants sont très importantes pour réduire les risques de dégradation. Mais elles ne sont pas suffisantes ; il faut évaluer les conditions de travail (climat, état du terrain) et juger des capacités d'encadrement et des volontaires.

Pendant les premiers temps du chantier, il ne faut pas hésiter à consacrer du temps aux explications concernant l'utilisation des outils et la sécurité.

Le matériel de sécurité individuel varie en fonction des outils utilisés ainsi que du lieu d'intervention (rivière, terrain sec ou enrochement...).

En règle générale, il est primordial d'utiliser du matériel en bon état qui permet de réduire les efforts et donc la fatigue, ainsi que d'améliorer la maîtrise de l'outil.



Les rivières

Introduction :

Ce thème d'action représente parfaitement l'apport du chantier de jeunes dans une modification importante des techniques d'intervention sur les cours d'eau.

En effet, la pratique d'intervention par *méthode douce* a été expérimentée et développée par les chantiers de jeunes depuis 1974 (Rivière en Bretagne).

Depuis cette pratique s'est professionnalisée et cette activité est devenue un important marché économique générateur d'emplois.

Actuellement ces opérations sont menées à grande échelle, avec des maîtrises d'œuvre complexes laissant peu de place aux chantiers (ce qui est regrettable quant à l'aspect éducatif et la sensibilisation des populations riveraines).

Quelques opérations peuvent se mettre en place sur de petits cours d'eau non domaniaux.

Le chantier de volontaires permet d'intervenir sur deux types de travaux :

- ✳ le nettoyage et l'entretien de berges,
- ✳ la restauration de berges par technique végétale.

Finalités pédagogiques :

la complexité du milieu rivière permet d'aborder un très grand nombre de thèmes en vue de sensibiliser les volontaires et la population environnante, avec l'éventuel soutien des acteurs locaux de l'environnement. Nous pouvons en citer quelques uns :

- l'écosystème aquatique (fonctionnement, cycle de l'eau, bassin hydrographique, différents cours d'eau, nappe phréatique, milieux connexes...),
- la ripisylve (fonctionnement, rôle par rapport à la fixation des berges et à la qualité de l'eau, intérêts pour la biodiversité...),
- les activités humaines (utilisation quotidienne, agriculture, forêt, industrie, tourisme, loisirs, pollutions et traitement des eaux, barrages et production électrique...),
- la faune et la flore des différents milieux (diversité des espèces et des habitats)...

Finalités techniques :

- le maintien des capacités hydrauliques de la rivière,
- la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine biologique, paysager et touristique,
- la préservation de la qualité de l'eau.

Enjeux :

L'enjeu principal de ce type d'action est de maintenir un environnement naturel en état et, par ailleurs, de mobiliser la population locale afin qu'elle s'en approprie la mise en valeur et la sauvegarde.

Remarque :

Les interventions concernant les rivières nécessitent la réalisation d'un diagnostic de situation (état des lieux). En effet, il faut prendre en compte les différents intérêts de tous les acteurs et utilisateurs de ce milieu en créant un partenariat indispensable à la bonne réalisation d'un travail de développement durable. C'est ce que permettent entre autre les *contrats de rivières*.

Pour mener une action efficace et cohérente, il faut comprendre les complexités de l'écosystème rivière et ainsi tenir compte de l'ensemble du bassin versant sur lequel on va intervenir. Pour cela, l'encadrement de ces chantiers nécessite des compétences spécifiques à la connaissance de ce milieu afin d'organiser les travaux en concertation avec chaque acteur et propriétaire concerné. Avant d'entamer les travaux, il faut entre autre se renseigner sur les droits, devoirs et autorisations inhérentes au lieu d'intervention (autorisations d'accès, de passage, de brûlage des rémanents, classement particulier...).

En région Rhône-Alpes, les différentes compétences en matière d'eau sont réunies en Missions Inter Service de L'eau (M.I.S.E) dont vous trouverez les coordonnées dans le chapitre Ressources.

L'Autre « Rivière propre »

Première opération d'envergure dans le sud du massif central qui vise la sauvegarde de 50 kms de rivière et regroupe 10 communes.

En collaboration avec l'Etat, l'agence de l'eau Adour-Garonne, le conseil général du cantal, le conseil régional d'Auvergne, les fédérations et associations de pêche, le conseil supérieur de la pêche, le fond social européen et une entreprise locale, l'association Aménagement Animation Cantal a mis en place entre 1990 et 1995 différents chantiers de volontaires dans le cadre d'échanges engagés avec des pays de l'Europe de l'Est (Hongrie, Russie, Pologne). Les différents chantiers se sont investis dans la remise en état de ces berges et dans la mise en place de journées de sensibilisation à l'environnement (scolaires, élus, riverains).



Les déchets

Introduction :

Notre consommation, et donc notre production de déchets, ne cesse d'augmenter. Sachant que ces déchets peuvent entraîner dans le milieu naturel l'émission de matières plus ou moins polluantes, véritable poison notre environnement et nous-mêmes, sans oublier leur impact néfaste sur la qualité de nos paysages, il convient d'agir pour nous protéger de ces effets nocifs.

Les chantiers de jeunes volontaires permettent d'une part une action concrète de nettoyage et d'autre part un apprentissage de l'éco-citoyenneté par la mise en place un tri sélectif pour les déchets de la vie collective produits sur nos chantiers.

Une sensibilisation à cette problématique devra être conduite auprès des volontaires mais également envers la population locale, directement concernée.

Finalités pédagogiques :

elles portent sur divers aspects :

- identifier les différents types de déchets,
- comprendre l'impact de ces déchets sur notre environnement,
- comprendre la nécessité et l'intérêt de trier, traiter et valoriser les déchets,
- appliquer au mieux le recyclage durant le séjour en fonction des possibilités offertes par la commune d'accueil,
- mobiliser les ressources locales (habitants, artisans, commerçants, communes...) pour les impliquer dans cette démarche...

Finalités techniques :

Déchets domestiques :

Leur gestion par tri sélectif et recyclage a divers objectifs :

- les valoriser,
- conserver un environnement sain,
- diminuer le volume de déchets produits,
- conserver l'esthétique du paysage...

Déchets verts :

Produits sur le lieu de travail, ce sont principalement des végétaux qu'il faudra d'abord stocker puis éliminer selon les possibilités et les réglementations en vigueur.

Enjeux :

Sensibiliser le plus grand nombre de personnes à ce problème pour en faire des citoyens responsables.

Nettoyage de la décharge de la Benisson Dieu/Loire

Un chantier de jeunes volontaires internationaux, organisé par l'association Solidarité Jeunesse, a nettoyé pendant l'été 1998 la décharge de la Benisson Dieu/Loire.

Cette action organisée en partenariat avec la commune, la communauté de communes, le conseil général, la Direction Régionale du Ministère de la Jeunesse et des Sports et la population locale, a permis de valoriser ce paysage afin d'y créer ensuite un chemin de randonnée.



Les prairies et pelouses

Introduction :

Les prairies et les pelouses ont en général été formées suite au déboisement réalisé par l'homme afin d'y implanter l'agriculture. Lorsque celle-ci régresse, la friche puis la forêt reprennent progressivement leur place.

Les pelouses d'altitude, souvent menacées par la fermeture du milieu suite à la régression du pastoralisme, sont des écosystèmes particulièrement intéressants à préserver afin de conserver la faune et la flore particulières qu'ils abritent.

Finalités pédagogiques :

Divers sujets peuvent être abordés, tels que :

- l'écologie de ces écosystèmes (origine et évolution, fonctionnement, faune et flore spécifiques, intérêts...),
- les activités humaines liées à ces milieux,
- la lecture de paysage...

Il peut aussi être intéressant d'organiser des rencontres avec des habitants ou des intervenants extérieurs pouvant témoigner de l'utilisation actuelle de ces milieux et de ce qu'ils étaient auparavant.

Finalités techniques :

les travaux consistent principalement au défrichage des terres et à l'abattage de la forêt qui reprend du terrain.

Enjeux :

Le but de ces actions est de maintenir un paysage pastoral ; l'intérêt étant de conserver une certaine biodiversité.

Chantier écobuage

En 1997 et 1998, des chantiers de volontaires internationaux organisés par l'association Concordia ont réalisé le nettoyage par écobuage de prairies d'alpage sur les communes de Villard Reymond(38) , de St Agnés(38) et de Beaufort/Doron(73).



Les haies

Introduction :

En forte régression suite aux politiques de remembrement et à l'intensification de l'agriculture, ainsi qu'à l'extension des zones urbaines, les conséquences de leur disparition (conjointe à celle des talus, murets et petits boisements de pentes) se font nettement sentir de nos jours : crues rapides suite à de fortes précipitations, entraînement des limons et de polluants agricoles vers les cours d'eau, diminution du niveau des nappes phréatiques et des cours d'eau faute d'une infiltration lente des eaux de pluie...

Les haies faisant partie intégrante de nos paysages et leur rôle écologique n'étant aujourd'hui plus à démontrer, il est urgent de les réhabiliter.

Finalités pédagogiques :

Au-delà même d'apprendre à planter une haie, ce thème comporte beaucoup d'éléments intéressants à découvrir :

- le fonctionnement de cet écosystème particulier (évolution, différents types de haies et d'espèces végétales qui la composent, faune variée qu'elle abrite...),
- ses rôles écologiques (eau, air, sol, biodiversité...),
- la lecture de paysage...

Finalités techniques :

- freiner le vent et tempérer le climat,
- ralentir et épurer l'eau, retenir les sols,
- abriter, nourrir et diversifier la faune,
- maintenir nos paysages et produire du bois.

Enjeux :

La plantation de haies permet de redonner un élément primordial du paysage à un territoire et de recréer un écosystème complexe et diversifié.



Les chemins

Introduction :

Les communes rurales possèdent en général un réseau de chemins ou de sentiers important. Autrefois utilisés pour se rendre plus facilement au village voisin ou bien accéder aux champs et prairies, ils sont désormais le plus souvent au service des loisirs. Leur entretien n'est donc plus réalisé de la même manière.

Les chantiers de volontaires sont parfaitement adaptés à ce type de travail de part leur façon d'intervenir. En effet, le nombre important de volontaires permet un travail minutieux tout en conservant une vitesse d'exécution intéressante.

Il faut toutefois bien identifier les difficultés éventuelles et dispositions particulières à prendre lors de la définition des travaux à effectuer (espèces protégées, notion de propriété et servitude de passage, dangers potentiels...).

Finalités pédagogiques :

Qui dit *chemin* dit par conséquent *marche* et tout ce que l'on peut y associer :

- la randonnée (organiser ses itinéraires, s'initier à l'orientation, apprendre à lire une carte ou à utiliser un topo-guide, repérer les éléments intéressants à voir, consulter la météo...),
- la découverte de l'environnement local (toponymie, faune et flore, géologie, lecture de paysage...),
- l'éveil des sens et de l'imaginaire...

Finalités techniques :

- entretien du réseau de chemins et de sentiers de randonnée,
- limitation des risques de dégâts sur le milieu alentour en entretenant le passage et en guidant ainsi les randonneurs,
- limitation des risques d'incendies,
- récolte et évacuation des déchets laissés par les promeneurs.

Enjeux :

Remettre en état et valoriser ce moyen de communication et de découverte du patrimoine local que sont les chemins.

Prévenchères – Pied de borne

Synergie et rénovation du patrimoine : du 7 au 26 août, les communes de Prévenchères - Pied de Borne et le SIVU des gorges du Chassezac (Ardèche – Lozère) ont accueilli un chantier de jeunes de l'association Aménagement Animation Lozère.

Le groupe international a remis en état le chemin de la fontaine reliant le village de la Garde-Guerin au parking du belvédère. Outre son intérêt historique ce chemin s'intègre dans l'aménagement touristique des gorges de Chassezac, puisqu'il permettra d'une part, une circulation piétonnière entre le belvédère des gorges du Chassezac et le village de la garde, d'autre part un itinéraire rapide pour les canyonistes.



Les zones humides

Introduction :

Les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse et Loire Bretagne englobent une grande diversité de milieux ; certaines sont reconnues d'importance majeure au niveau national voire international, tandis qu'un nombre important de zones humides, de taille plus modeste, présentent un intérêt patrimonial limité tout en assurant des fonctions essentielles à l'échelon de leur bassin versant. Par leurs caractéristiques et leur fonctionnement écologique, les zones humides assurent de nombreuses fonctions hydrologiques, biologiques qui justifient la mise en place de mesures de protection et de gestion pour préserver toutes ces potentialités à l'origine de nombreux services rendus à la collectivité.

Finalités pédagogiques :

La diversité et la complexité des zones humides offrent de nombreuses portes d'entrées propices à leur découverte :

- l'écologie de différents types de zones humides (caractéristiques, origine, formation, évolution, faune et flore...),
- les hommes et les zones humides (histoire, utilisations, légendes, protection...),
- leurs rôles dans le cycle de l'eau, le paysage, la biodiversité...

Finalités techniques :

les travaux entrepris concernent tout ce qui peut concourir à la conservation :

- des capacités de filtrage, de transformation et d'absorption d'éléments dissous, grâce aux espèces végétales et animales qu'elles abritent,
- de leur capacité de stockage de l'eau propre à en retenir de grandes quantités, et à la restituer ensuite progressivement,
- des espèces animales et végétales remarquables et parfois menacées qu'elles abritent,
- des supports de nombreuses activités humaines économiques qu'elles représentent.

Enjeux :

Ils concernent principalement l'aménagement, la restauration et la sauvegarde de ces milieux remarquables... et ô combien fragiles !

L'association Concordia, a organisé plusieurs chantiers de volontaires (construction d'observatoire, de cheminements sur pilotis...) autour de zones humides (St Agnès dans le 38, col des Saisie dans le 73) en partenariat avec les communes et la DIREN.



Ressources

L'édition d'un guide ne peut se prétendre exhaustif : de nombreux acteurs et institutions oeuvrent dans ce vaste domaine de l'environnement.

Dans ce chapitre nous dressons un état des ressources humaines, matérielles, administratives susceptibles d'apporter une aide à votre action.

Associations de chantiers en Rhône-Alpes :

ADCAVL : 39 rue pêcheurie 26000 Romans sur Isère Tel : 04/75/02/39/45

CONCORDIA Alpes

Grand Rue 38830 SAINT-PIERRE D'ALLEVARD 04.76.45.11.32

concordia.alpes@wanadoo.fr

Etudes & Chantiers *espace central*

3 rue des Petits Gras 63000 CLERMONT-FERRAND 04.73.31.98.04

ecec@wanadoo.fr

Jeunesse et Reconstruction

Chapelle des Pénitents Blancs 26800 ETOILE-SUR-RHONE 04.75.60.71.35

Solidarité Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes

Le Créneau – Les Pruneaux 03130 MONTCOUBROUX-LES-MINES 04.70.99.60.35

sj.auvergne@wanadoo.fr

Viel Audon

07120 Balazuc 04 75 37 73 80



Ressources

Documents de références :

- Circulaire interministérielle chantiers de jeunes bénévoles (Préfecture)
- Charte des chantiers Cotravaux

Publications existantes :

- Guide du responsable de chantier (CCSVI)
- « Socialisation et Citoyenneté - Développement Local et Aménagement de Territoire : les apports des chantiers de jeunes bénévoles » (COTRAVAUX)
- Monter son projet d'éducation à l'environnement (Réseau Ecole et Nature)
- Agir pour l'environnement – 2 tomes (Région Rhône-Alpes)
- Territoires dégradés, quelles solutions ? 33 expériences de génie écologique pour valoriser les espaces abandonnés ou menacés (Fondation de France, 1994)
- Pratique de gestion de l'espace, l'expérience du Livradois-Foréz, éléments méthodologiques (Mairie-Conseils et FPNRF, décembre 1995)
- La gestion et la protection de l'espace en 36 fiches juridiques, Viviane Levy-Bruhl et Hervé Coquillard, Nouvelle édition 1998 avec la collaboration du GIP ATEN, Documentation française.
- Les cahiers techniques du conservatoire Rhône Alpes des espaces naturels avec la gestion des milieux naturels de Rhône Alpes, marais et tourbière (1999)
- Les objectifs de gestion des espaces protégés, Ministère de l'environnement, Direction de la Nature et des paysages, Sous Direction de l'évaluation environnementale et de l'aménagement durable, 1997.
- Les rapports de la commission française du développement durable Contribution au débat national, acteurs, actions, organismes de recherche, organismes de formation et bibliographie, 1996 et décembre 1998 .
- L'environnement, un défi pour le XXIème siècle , Ministère de l'environnement, Jacqueline Denis Iempereur, Paris 1997, 66 pages.
- Brochure Aménagement et nature – L'éducation pour l'environnement par Roger Cans, Jean Paul Deleage, Christian Souchon, Jacques Bodart et Al, n° 127, décembre 1997, 91 pages.

Sites internet :

- Site de la DIREN www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes
- Site général des Agences de l'Eau : www.eaufrance.tm.fr
- Sites des Agences de l'Eau Loire-Bretagne www.eau-loire-bretagne.fr & Rhône-Méditerranée-Corse <http://rdb.eaurmc.fr>
- Sites des Parcs Nationaux Régionaux : www.pnr-massif-bauges.fr ; www.pnr-vercors.fr ; www.parc-chartreuse.net
- Site du Parc national de la Vanoise : www.vanoise.com
- Site du Réseau Ecole & Nature : www.educ-envir.com/ecole_et_nature
- Site de l'UNCPIE : www.environnement-dev-educ.net
- Site sur le Développement Durable : www.agora21.org

www.parcs-naturels-régionaux.tm.fr

www.parcsnationaux-fr.com

www.ademe.fr

www.ifen.fr

www.espaces-naturels.fr/ATEN

www.onf.fr

www.onc.gouv.fr

www.csp.fr

www.datar.gouv.fr

www.ecole_et_nature.org

www.cndp.fr

www.laligue.cie

www.frapna.org

home.worldnet.fr/cora/

www.educagri.fr

www.fncaue.asso.fr

www.vosdroits.admifrance.gouv.fr

www.agora21.org



Organismes et réseaux

Région Rhône-Alpes-

- **DIREN** 19 rue de la Vilette 69425 LYON Cedex 03 ; 04.72.13.83.13 / 04.78.53.13.16
- **DRJS** 239 rue Garibaldi 69003 LYON 04.72.84.55.55 / 04.72.84.55.50
- **DRASS** 107 rue Servient 69003 LYON 04.72.34.31.32 / 04.78.62.85.41
- **DRAC** 6 quai St Vincent 69001 LYON 04.72.00.44.00 / 04.72.00.43.30
- **DRAF** 165 rue Garibaldi 69003 LYON 04.78.63.13.13
- **DRE** 165 rue Garibaldi 69003 LYON 04.78.62.50.50 / 04.72.61.94.73
- **Agences de l'Eau :**
 - Loire-Bretagne Avenue de Buffon BP 6339 45063 ORLEANS Cedex 02 02.38.51.73.73 / 02.38.51.74.74
 - Rhône-Méditerranée-Corse 2-4 Allée de Lodz 69363 LYON Cedex 07 04.72.71.26.00
- **Conseil Régional** 78 route de Paris 69260 CHARBONNIERES LES BAINS 04.72.59.40.00 / 04.72.59.42.18
- **Parcs Naturels Régionaux :**
 - PNR du Haut-Jura Maison du Haut-Jura 39310 LAJOUX 03.84.34.12.30 / 03.84.41.24.01
 - PNR du Massif des Bauges Maison du Parc 73630 LE CHATELARD 04.79.54.86.40 / 04.79.54.88.97
 - PNR du Vercors 255 Chemin des Fusillés BP 2 38250 LANS EN VERCORS 04.76.94.38.26 / 04.76.94.38.39
 - PNR des Monts du Pilat Maison du Parc Moulin de Virieu BP 57 42410 PELUSSIN 04.74.87.52.01 / 04.74.87.52.02
 - PNR de la Chartreuse Maison du Parc 38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE 04.76.88.75.20 / 04.76.88.75.30
- **Parcs Naturels Nationaux :**
 - Parc national des Ecrins Domaine de Charance 05000 GAP 04.92.40.20.10 / 04.92.52.38.34
 - Parc national de la Vanoise 135 rue du Docteur Julliand BP 705 73007 CHAMBERY Cedex 04.79.62.30.54 / 04.79.96.37.18
- **URCPIE Rhône-Alpes** (correspondant : Florent COSTA) : voir **CPIE des Pays de Seyssel** BP 7 Maison de Pays 74910 Seyssel 04.50.59.00.61 / 04.50.56.21.94
- **FRAPNA : Haute-Savoie** 58 Av. de Genève 74000 ANNECY 04.50.67.37.34
 - Isère 5 Place Bir-Hakeim 38000 GRENOBLE 04.76.42.64.08
- **GRAINE** Maison de l'Environnement 32 rue Sainte Hélène 69002 LYON 04.72.77.19.98
- **CREN** 352 route de Genas 69500 BRON 04.78.26.00.45 / 04.72.37.06.29
- **CORA** : Centre Ornithologiques Rhônes Alpes :
-
- **Associations de chantiers** (ayant leur action dans la région) :
 - CONCORDIA Alpes Grand Rue 38830 SAINT-PIERRE D'ALLEVARD 04.76.45.11.32
concordia.alpes@wanadoo.fr
 - Etudes et Chantiers *espace central* 3 rue des Petits Gras 63000 CLERMONT-FERRAND 04.73.31.98.04
eccc@wanadoo.fr
 - Jeunesse et Reconstruction Chapelle des Pénitents Blancs 26800 ETOILE-SUR-RHONE 04.75.60.71.35
 - Solidarité Jeunesse Auvergne Rhône-Alpes Le Créneau – Les Pruneaux 03130 MONTCOUBROUX-LES-MINES 04.70.99.60.35
 - ADCAVL : 39 rue pêcheurie 26000 Romans sur Isère Tel : 04/75/02/39/45

National

- **COTRAVAUX** 11 rue de Clichy 75009 PARIS 01.48.74.79.20 cotravaux@aol.com
- **INJEP** 11 rue Willy Blumenthal 78160 MARLY LE ROY 01.39.17.27.27
- **Réseau Ecole et Nature** 16 rue Ferdinand Fabre 34090 MONTPELLIER 04.67.02.25.70 / 04.67.72.45.00
- **RéCREE** (Réseau des Centres de Ressources en Education à l'Environnement) 9 rue Celestin Freinet 48400 FLORAC 04.66.45.02.97.
- **CSP** 10 rue Pécelet 75015 PARIS 01.48.42.10.00
- **ONF** 2 rue Saint Mandé 75012 PARIS 01.40.19.58.00
- **ONC** 85 bis rue Wagram 75017 PARIS 01.44.15.17.17 / 01.47.63.79.13

Européen et International

- **Alliance européenne des associations de service volontaire** alliance@alliance-network.org
- **CCSVI** Maison de l'UNESCO 1 rue Miollis 75732 PARIS Cedex 15 01.45.68.49.36 ccivs@unesco.org
- **RIEE** (Réseau International d'Education à l'Environnement) 3^e Septembriou 11 GR 10432 ATHENES Grèce 00+30.1.52.38.281
- **FEEE** (Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement) 127 rue de Flandre 75019 PARIS 01.15.49.40.50
- **GREEN** (réseau international sur l'éducation à l'environnement concernant les rivières) GreenNet 23 Bevenden Street 6BH Londres N1 Royaume-Uni 00+44.71.608.3040
- **REMED** (réseau mondial sur l'environnement et le développement durable) 4 Salah Larabi 16000 ALGER Algérie



00+213.2.64.14.85

Acteurs privés, entreprises et fondations

Ce chapitre est à l'attention des associations organisatrices de chantiers internationaux de jeunes bénévoles dans leur recherche de financements concernant leurs projets.

Pour mettre toutes les chances de votre côté, voici quelques conseils à suivre :

- Avant d'aller frapper à la porte d'un organisme, renseignez-vous sur son champ d'intervention.
- Essayez de connaître ce qui prime dans l'esprit maison : goût du défi et de la découverte, motivations, originalité du projet, etc.
- Présentez un dossier solide avec un budget étudié et surtout réaliste.
- Mettez-vous en relation avec d'anciens lauréats pour bénéficier de leurs conseils et de leur expérience.
- Consultez les archives des projets primés ou leurs rapports.
- Etudier la possibilité d'être candidat à plusieurs bourses, et les modalités éventuelles de cumul.
- Avoir déjà un partenaire financier acquis peut constituer un gage de sérieux de votre projet.

La liste ci-dessous regroupent un ensemble de partenaires intervenant dans divers domaines et susceptibles de soutenir votre projet.

Il vous appartient donc de mobiliser ces acteurs en fonction de vos sensibilités, des caractéristiques de votre projet et/ou des orientations politiques de votre structure.

Tous domaines

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

52 Bd Malesherbes

75008 PARIS

Tel. : 01.44.90.83.00

Fax : 01.44.90.83.19

Focalise son action sur l'éducation à l'environnement et soutient financièrement et techniquement des actions allant dans ce sens.

Contactez directement la fondation pour obtenir plus de détails.

Bourses Défi Jeunes

62, rue Saint-Lazare

75009 PARIS

Tél. : 01 40 82 97 97

Fax : 01 40 82 97 98

Minitel 3615 Defijeunes

• Sur le site de Défi Jeunes, vous trouverez les références d'autres organismes qui apportent un soutien technique, financier ou d'une autre nature aux projets des jeunes. Organisme dépendant du ministère de la Jeunesse et des Sports.

Bénéficiaires : 15-28 ans

Aides : de 10 000 à 50 000 F

Critères de sélection : Présenter un projet original et innovant, quels qu'en soient la forme, la durée et le domaine. Avoir déjà un premier sponsor qui finance au moins 30% du projet.

Pour connaître les dates des sessions, retirer le dossier de participation et être conseillé, adressez-vous au "correspondant Défi Jeunes" de la direction départementale Jeunesse et Sports de votre département.

Vivendi

Service publicité et partenariat

42, avenue Friedland

75008 PARIS

Tél. : 01 56 68 01 91

Fax : 01 71 71 11 14

Bénéficiaires : Ouvert à tous

Aides : Le montant des aides est évalué au cas par cas.

Critères de sélection : Il faut que le projet soit en adéquation avec la politique de l'entreprise

Sessions : Les projets peuvent être envoyés toute l'année.

Culture • Environnement

Leclerc

52, rue Camille Desmoulins

92451 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 46 62 52 00

Tel 04 73 31 98 04 fax 04 73 31 98 09

ecce@wanadoo.fr

www.unarec.org



Fax : 01 46 62 96 00

Chaque centre Leclerc a une politique de mécénat autonome.
Renseignez-vous auprès du centre de votre région, pour connaître ses actions.

Culture • Économie • Sciences • Environnement

Marchal-Braun communication

Fondation BMW

10, rue Saint-Nicolas

75012 PARIS

Tél. : 01 53 33 86 70

Fax : 01 53 33 04 33

E-mail

Bénéficiaires : Être âgé de - 27 ans

Aides : Trois prix de 30 000, 40 000 et 50 000 F

Critères de sélection : Aide au développement d'actions ayant déjà un début de réalisation. Les prix sont décernés selon 3 critères : faisabilité, utilité et possibilités ultérieures d'expansion.

Session : Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 30 avril.

Culture • Solidarité • Environnement

Coca-Cola

Service Communication

27, rue Camille Desmoulins

92784 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 58 00 30 00

Fax : 01 58 00 30 01

Bénéficiaires : Ouvert à tous

Aides : Le montant des aides est évalué au cas par cas.

Critères de sélection : Il faut que le projet soit en adéquation avec la politique de l'entreprise

Sessions : Les projets peuvent être envoyés toute l'année.

Culture • Solidarité • Environnement

Carrefour

5, place Copernic

Case postale 8006

91008 Evry Cedex

Tél. : 01 69 47 51 52

Fax : 01 69 47 51 51

Chaque centre Carrefour a une politique de mécénat autonome.

Renseignez-vous auprès du centre de votre région, pour connaître ses actions.

Culture • Solidarité • Environnement

Groupe Gaz de France

Fondation d'entreprise Gaz de France

18, rue Eugène Flachet

75017 PARIS

Tél. : 01 47 54 28 02

Fax : 01 47 54 30 45

La vocation de la fondation est de mieux vivre ensemble dans un environnement favorable à l'épanouissement des hommes.

En contribuant à l'amélioration de l'environnement social, naturel et culturel, elle œuvre pour une société plus humaine et plus solidaire.

Pour tout renseignement, contactez la société.

Culture • Solidarité • Environnement

Laboratoire Pierre Fabre

12, avenue Hoche

75008 PARIS

Tél. : 01 53 53 20 50

Fax : 01 53 96 93 75

Pour tout renseignement, adressez-vous au service communication du laboratoire.



Solidarité • Environnement

Eurodisney SCA

BP 100

77777 Marne-laVallée cedex 4

Tél. : 01 64 74 59 77

Fax : 01 64 74 59 84

La société mène une politique active de mécénat social en faveur de l'enfance en concevant et en réalisant des projets correspondant aux besoins essentiels d'enfants.

Pour tout renseignement, adressez-vous au service communication du parc.

Solidarité • Environnement

ESSO SAF

Service Communication

2, rue des martinets

92569 Rueil-Malmaison Cedex

Tél. : 01 47 10 68 66

Fax : 01 47 10 52 55

La société intervient dans le domaine de l'environnement, en favorisant notamment la réussite de projets durables, à dimension régionale, qui visent à la protection du patrimoine culturel.

Pour tout renseignement, adressez-vous au service communication de la société.

Solidarité • Environnement

Fondation Klorane

15, rue Théron Périé

81106 Castres Cedex

Tél. : 05 63 71 44 00

Fax : 05 63 71 44 44

Pour la protection et la bonne utilisation du patrimoine végétal.

Pour tout renseignement, contactez la société.

Sport-Nature • Culture • Humanitaire • Économie • Technologie

Institute for Adventure

4 bis rue Galvani

75017 Paris

Tél. : 06 15 44 53 45

Fax : 01 46 42 71 05

Aides : Financement et médiatisation de projets d'aventure dans les 5 domaines cités.

Sessions : Chaque mois, les meilleurs projets sont sélectionnés et, une fois par an, un jury récompensera 5 projets qui seront financés et médiatisés par les sponsors de l'Institut.

Environnement

Groupe Danone

Direction de la communication

7, rue de Téhéran

75008 paris

Tél. : 01 44 35 20 20

Fax : 01 42 25 67 16

Bénéficiaires : Ouvert à tous

Aides : Le montant des aides est évalué au cas par cas.

Critères de sélection : Il faut que le projet soit en adéquation avec la politique de l'entreprise.

Sessions : Les projets peuvent être envoyés toute l'année.

Environnement • Nature • Pédagogie

Société Yves Rocher

La Croix-des-Archers

56200 La Gacilly

Tél. : 02 99 08 28 39

Fax : 02 99 08 28 93

La société Yves Rocher est très active à travers différentes opérations pédagogiques.



Pour recevoir une documentation sur les différentes actions menées par la société Yves Rocher, contactez le 02 99 08 35 84 ou écrivez-leur.

Environnement • Littoral

Fondation Procter et Gamble France

Procter et Gamble pour la protection du littoral

96, avenue Charles De Gaulle

92201 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 40 88 55 11

Fax : 01 40 88 58 58

La politique de mécénat de Procter et Gamble est principalement axée sur l'environnement en partenariat exclusif avec le Conservatoire du Littoral.

La fondation a trois missions : financer la recherche, aider à la réhabilitation des espaces naturels fragiles, diffuser les connaissances.

Environnement • Nature

Fondation Nature & Découvertes

1, avenue de l'Europe

78117 Toussus-le-Noble

Tél. : 01 39 56 01 47

Fax : 01 39 56 91 66

La Fondation Nature & Découvertes soutient exclusivement des associations loi 1901 qui ont des projets dans le domaine de la protection de la nature ou dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Bénéficiaires : Il faut impérativement faire partie d'une structure.

Aide : Aide financière qui peut être élevée mais qui n'est pas définie à l'avance, chaque dossier est traité au cas par cas.

Critères de sélection :

- Les projets doivent être situés exclusivement en France métropolitaine.
- Il faut impérativement faire partie d'une structure.
- Le thème du projet doit être à caractère naturaliste.

Sessions : Il existe 2 sessions par an :

- Le 1er octobre (dossier à remettre avant le 14 août)
- Le 1er mai (dossier à remettre le 15 février)

Pour obtenir le dossier de participation, adressez un courrier précisant votre projet ou rendez-vous dans l'un de ses magasins.

Environnement • Nature

Fondation Total

24, cours Michelet – cedex 47

92 069 Paris la Défense

Tél. : 01 41 35 35 50

Fax : 01 41 35 64 66

Aide au maintien de la diversité végétale et à la protection des écosystèmes.

Aides : Le montant de la bourse est différent suivant chaque dossier.

Critères de sélection : Pas de critères définis, les projets sont examinés au cas par cas.

Sessions : Les dossiers de candidature peuvent être envoyés toute l'année.

Environnement • Patrimoine

Prix Henry Ford pour la protection de la nature et du patrimoine

Groupe Ford France – Prix Henry Ford

344, avenue Napoléon Bonaparte

92 506 Rueil-Malmaison cedex

Tél. : 01 47 32 62 33

Fax : 01 47 32 60 16

Environnement (préservation de la faune et la flore) et patrimoine (protection des constructions humaines)

Bénéficiaires : Ouvert à tous

Aides : 4 prix d'une valeur de 45 000 F chacun (plus 25 000 F pour le grand prix concernant les projets à dimension européenne)

Critères de sélection : projets individuels ou collectifs dont la finalité est la protection du patrimoine naturel.

Pour connaître les dates des sessions et obtenir le dossier de candidature, adressez-vous à l'adresse ci-dessus.

Environnement • Patrimoine



Fondation du Crédit Agricole "Les Pays de France"

48, rue de la Boétie

75 008 PARIS

Tél. : 01 49 53 44 82

Fax : 01 49 53 43 48

La Fondation participe à la restauration du patrimoine rural en développant parallèlement des activités d'animation du milieu rural. Elle soutient des initiatives assurant une animation culturelle permanente, à l'exclusion de tout projet événementiel et de participation à des budgets de fonctionnement.

Les subventions se focalisent sur des investissements assurant la pérennité à des actions culturelles portées par des associations ou des collectivités publiques.

Chaque banque du crédit Agricole a une politique de mécénat autonome. Renseignez-vous auprès de votre caisse régionale, pour connaître ses différentes actions.

Environnement & Technologie

ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche)

43, rue Caumartin

75436 PARIS cedex 9

Tél. : 01 40 17 83 00

Fax : 01 42 66 02 20

Votre projet doit allier innovation technique et environnement.

Bénéficiaires : Ouvert à tous.

Aides : L'aide aux projets de collégiens, lycéens et élèves ingénieurs atteint un montant de 20 000 F maximum.

Critères de sélection : Le projet doit comporter un contenu technologique affirmé et être mené en collaboration avec une entreprise.

Pour connaître les dates des sessions et les délégations de l'ANVAR de votre région, retirer le dossier de participation et être conseillé, adressez-vous à l'adresse ci-dessus.

Espaces verts

Fondation de France – Yves Helbert

Programme environnement

40, avenue Hoche

75008 PARIS

Tél. : 01 44 21 31 83

Fax : 01 44 21 31 01

E-mail

La Fondation apporte son soutien aux initiatives d'envergure nationale ou régionale visant l'accompagnement, le soutien et la valorisation des jardins associatifs, ou permettant de faire évoluer les concepts et les pratiques dans les jardins familiaux, les espaces verts ou jardins communautaires.

Bénéficiaires : Ouvert à tous

Aides : Le montant des aides est évalué au cas par cas.

Critères de sélection : Le projet doit avoir comme finalité un intérêt collectif.

Session : Les dossiers peuvent être envoyés toute l'année. Il convient d'adresser une note d'intention.

La Fondation Nature et Patrimoine

7 rue Emile Cossoneau

93360 NEUILLY PLAISANCE

Tel. : 01.43.00.12.80

La Fondation s'attache à encourager les initiatives dans le domaine du cadre de vie.

Bénéficiaires : particuliers, associations et collectivités locales

Aides : la Fondation récompense des actions ayant déjà été réalisées (ex : défense de la loutre, protection des couloirs de migration transpyrénéenne...) par des prix de 30000F, plus 40000F supplémentaires pour le grand prix national récompensant le meilleur projet de l'année. Les prix nationaux de 16 pays européens sont confrontés lors d'une manifestation internationale.

Critères : la protection de l'environnement et les actions de sensibilisation ont une place de choix dans ce cadre.

Recyclage

Eco-Emballages

44, avenue Georges Pompidou

92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 40 89 99 99

Fax : 01 40 89 06 02

Traitement des emballages ménagers et recyclage.

Bénéficiaires : Ouvert à tous

Tel 04 73 31 98 04 fax 04 73 31 98 09

ecec@wanadoo.fr

www.unarec.org



Aides : Aides techniques ou financières pour des actions d'éducation à l'environnement. L'aide financière est évaluée au cas par cas.

Critères de sélection : Projet concernant uniquement le traitement des emballages ménagers ou le recyclage.

Éducation

INJEP

(Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire – " Jeunes pour l'Europe ")

9-11, rue Leplat

78160 Marly-le-Roi

Tel. : 01 39 17 27 02

Fax : 01 39 17 27 90

Programme européen jeunesse : Rencontres de jeunes, service volontaire et initiatives jeunes

Bénéficiaires : 15-25 ans

A savoir

L'Admical : Association pour le Développement du Mécénat Industriel, elle publie régulièrement un répertoire du mécénat recensant des structures (essentiellement des entreprises) soutenant financièrement des projets.

16 rue Girardon 75018 PARIS 01.42.55.20.01 / 01.42.55.71.32

Nature et entreprises : est à l'initiative du FFNE (Fonds Français pour la Nature et l'Environnement, association Loi 1901) et s'occupe de mettre en contact les projets associatifs et parapublics concernant l'environnement avec des entreprises susceptibles de les financer. Les projets doivent appartenir à l'une des 17 thématiques proposées, qui permettent aux entreprises de faire leur choix en fonction de leur « culture », de leur budget « communication »... Les budgets peuvent être importants (150000F à 500000F) et sont essentiellement consacrés à des projets de bonne image médiatique (protection d'une espèce, d'un site...).